



FICHE ACTION 2 : AGIR EN FAVEUR D'UNE MOBILITE PLUS DURABLE

Objectif prioritaire 1	AVOIR UNE GESTION EQUILIBREE DES RESSOURCES POUR PROTEGER ET VALORISER LE CADRE DE VIE	
Fonds et montant	FEDER OS 5 – 2021-2027	Montant prévisionnel : 300 000 €
Typologies d'actions de FEDER OS5 qui seront actionnées, à titre indicatif	<p>5.2.1 Une ingénierie renforcée dans les territoires</p> <p>5.2.3 Soutien aux dynamiques d'innovation - reconversion territoriales : promouvoir une mobilité durable</p> <ul style="list-style-type: none">- études ou investissements dans les infrastructures de recharge décarbonée innovantes- aménagements de pôles d'échanges multimodaux et des aires de mobilité favorisant l'intermodalité (études et travaux)- extension et aménagement de pistes cyclables et vélos-routes/voies vertes favorisant notamment la mobilité quotidienne compatibles avec des schémas ou plans de mobilité- développement du stationnement vélo et des services aux cyclistes s'inscrivant dans une démarche de report modal.	
Version consolidée	1er janvier 2021	
Indicateur(s) de réalisation associé(s)	<p>Indicateur(s) de réalisation et de résultat associé(s) : Les indicateurs sont renseignés par l'AGR à l'échelle des programmes et par le GAL à l'échelle de la stratégie.</p> <p>A l'échelle des programmes, il s'agit des indicateurs de réalisation et de résultat tels que prévus dans le programme régional et dans le PSN (ex : création d'emploi).</p> <p>A l'échelle de la stratégie du GAL : nombre et coût total des projets</p> <p>Les effets attendus de cette fiche sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- une exemplarité environnementale renforcée- un accès élargi aux services, équipements ou activités- la mutualisation de moyens pour un meilleur service public- la mise en place de nouveaux réseaux sur le territoire- la création d'emplois- une mobilité active positive pour la santé	
Indicateur(s) de résultat associé(s)		
Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie	<p>Une forte politique est menée sur le territoire sur la mobilité propre, avec notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• deux zones d'activités dédiées « véhicules du futur » (en 2009 un circuit pour les loisirs mécaniques, avec un projet hydrogène en préparation à proximité, et en 2021 un aéropôle)• la définition avec la Région, autorité compétente, d'un programme d'actions qui sera fixé dans un contrat opérationnel de mobilité. Les résultats recherchés sont d'offrir des solutions de mobilité pour tous et à toutes échelles, d'accompagner l'éco-mobilité et la multimodalité, de capitaliser sur la mobilité touristique.• l'élaboration en cours d'un schéma directeur cyclable, en alternative ou complément à l'automobile, compte tenu de la forte dépendance du territoire très rural à la voiture (88 % des actifs se déplacent en automobile ou deux roues, 3% à vélo). <p>Des actions pourront être favorisées pour développer la mobilité durable, active, l'intermodalité, en s'appuyant sur les liaisons touristiques ou qui découleront du schéma directeur cyclable :</p> <ul style="list-style-type: none">• donner envie aux habitants de changer de mode de transport en les informant sur la mobilité douce et/ou active (pour exemples maison de la mobilité, label....),	



	<ul style="list-style-type: none">accompagner la pérennisation du changement de mobilité en partenariat avec les entreprises, notamment pour la mobilité professionnelle et quotidienneinciter les habitants à expérimenter une offre alternative en facilitant et sécurisant les pratiques (par exemples : extension et aménagement de pistes cyclables et vélos-routes/voies vertes favorisant notamment la mobilité quotidienne compatibles avec des schémas ou plans de mobilité, développement du stationnement vélo et des services aux cyclistes s'inscrivant dans une démarche de report modal, études/aménagements de pôles d'échanges multimodaux et d'aires de mobilité favorisant l'intermodalité, etc.)expérimenter et faciliter de nouvelles formes de mobilité durable (par exemple des études dans les infrastructures de recharge décarbonée innovantes, etc.)
Types d'actions soutenues	<ol style="list-style-type: none">Actions d'ingénierie, d'amorçage de projets, de mise en réseau pour développer la mobilité durable ou active ou l'intermodalité.Investissements et actions de promotion des mobilités alternatives pour accompagner le changement, réduire l'auto-solisme et/ou accompagner l'intermodalité : étude, outil numérique, communication, sensibilisation, animations, travaux, équipements, labels.Adapter le territoire aux pratiques cyclables, créer les conditions d'un écosystème vélo : faciliter et sécuriser les pratiques en améliorant les infrastructures (études, investissements, travaux, équipements), les services et notamment en s'appuyant sur la mobilité touristique ou le schéma directeur cyclable. Les aménagements cyclables sécurisés séparés de la chaussée générale seront prioritaires.
Inéligibilités	<p>FEDER ne sont pas éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle).- les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole ;- Les entreprises au sens du droit français (SARL, SA...) pour les actions d'ingénierie 5.2.1- Les dépenses d'auto construction et les contributions en nature
Planchers	Double plancher de 25000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 15000 € d'aide FEDER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.
Plafonds (facultatif)	Plafond de subvention de 100 000 €